

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

## Séance du 1er juillet 2009

**OBJET**  
**de la Délibération**

\*\*\*\*\*

**AMENAGEMENT  
D'UN GIRATOIRE  
SUR LA RD 767**

**ATTRIBUTION DES  
MARCHES DE  
TRAVAUX**

Date de convocation du Conseil Municipal

23 juin 2009

Date d'affichage : 23 juin 2009

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

MM. BAUCHER, JARNO, Mmes GREZE, Mmes OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, M. LE BARON, Mme LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, M.DERRIEN, Mmes LE STRAT, ROUILLARD, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. LE BOTLAN à M. PARMENTIER  
Mme DONATO-LEHUEDE à Mme PEDRONO  
Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

Absente

Mme RAMEL-FLAGEUL

# **AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA RD 767**

## **ATTRIBUTION DES MARCHES DE TRAVAUX**

### **Rapport de Henri LE DORZE**

Le lycée agricole du Gros Chêne, l'IFSI et l'IUT débouchent sur la RD 767 .  
Afin de faciliter la circulation il a été décidé de créer un giratoire.

Une consultation par appel d'offres ouvert comportant 2 lots a été lancée le 5 mai 2009 avec une remise des plis fixée au 8 juin 2009 à 17 heures .

L'estimation administrative de l'opération était de 232 000 € HT soit 277 472.00 € TTC répartie de façon suivante :

Lot 1 – voirie espaces verts – tranche ferme et tranche conditionnelle : 186 000 € HT soit 222 456 € TTC

Lot 2 – réseaux divers – 46 000 € HT soit 55 016 € TTC

8 dossiers ont été téléchargés sur la plate-forme de dématérialisation megalis bretagne et 3 dossiers papier ont été transmis.

4 offres sont parvenues dans les délais : 3 pour le lot 1 et 1 pour le lot 2.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 juin pour l'ouverture des plis.

Le 22 juin, après avoir pris connaissance du rapport du maître d'œuvre, la société BPR, elle a retenu pour :

- le lot 1, l'offre de l'entreprise EIFFAGE – Etablissement APPIA Bretagne d'un montant de 114 205 € HT soit 136 589.20 € TTC pour la tranche ferme et la tranche conditionnelle.
- le lot 2, l'offre de l'entreprise GARCZYNSKI et TRAPLOIR, en solution variante, d'un montant de 35 433 € HT soit 42 377.90 € TTC.

### **Nous vous proposons :**

- De retenir les offres proposées par la commission d'appel d'offres,
- D'autoriser le Maire à signer les marchés à intervenir ainsi que les pièces annexes.

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE  
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Fait à Pontivy, le 2 juillet 2009**

**LE MAIRE  
Jean-Pierre LE ROCH**